



# MPM Complete Diesel System Treatment

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 13-8-2014 Date de révision: 22-11-2022 Remplace la fiche: 15-2-2022 version: 3.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : MPM Complete Diesel System Treatment  
UFI : CP3K-U5M2-U00S-N9F9  
Code du produit : AD06000  
Type de produit : Additifs  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs, Utilisation industrielle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive  
Utilisé dans des systèmes clos  
Catégorie fonction ou usage : Additifs pour carburants

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company  
Cyclotronweg 1  
2629 HN Delft - Nederland  
T +31 (0)15 2514030  
[info@mpmoil.nl](mailto:info@mpmoil.nl) - [www.mpmoil.com](http://www.mpmoil.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration, catégorie 1 H304  
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger.  
Composants dangereux : Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques.  
Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# MPM Complete Diesel System Treatment

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Conseils de prudence (CLP)

- : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
  - P405 - Garder sous clef.
  - P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
  - P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
  - P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales et nationales.
- Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques.	(N° CE) 918-481-9 (N° REACH) 01-2119457273-39	≥ 50 – ≤ 100	Asp. Tox. 1, H304
Nitrate de 2-éthylhexyle	(N° CAS) 27247-96-7 (N° CE) 248-363-6 (N° REACH) 01-2119539586-27	≥ 5 – ≤ 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Aquatic Chronic 2, H411
2-éthylhexanol	(N° CAS) 104-76-7 (N° CE) 203-234-3 (N° REACH) 01-2119487289-20	< 1	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Général : Retirer la victime de la zone contaminée.
- Après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Danger par aspiration. Sortir à l'air libre et ventiler la zone suspecte.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Après inhalation : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux.
- Après ingestion : Danger par aspiration. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Pénétrer dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissements peut provoquer des lésions pulmonaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes de complications respiratoires (œdèmes pulmonaires) peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# MPM Complete Diesel System Treatment

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation adéquate.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8. Information sur l'élimination - voir la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Éviter toute exposition inutile. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Stocker dans un endroit sec.

Informations sur le stockage en commun : Peut réagir violemment avec les oxydants.

Lieu de stockage : Stocker en conformité avec la réglementation locale.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromatiques.

Allemagne	Notes	
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	1200 mg/m <sup>3</sup>

##### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5,4 mg/m <sup>3</sup> long term value
UE	IOELV TWA (ppm)	1 ppm long term value
Allemagne	Notes	

##### 2-éthylhexanol (104-76-7)

UE	Nom local	2-ethylhexan-1-ol
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5,4 mg/m <sup>3</sup>
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
Belgique	Nom local	2-Ethylhexan-1-ol # Ethylhexaan-1-ol
Belgique	Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	5,4 mg/m <sup>3</sup>

# MPM Complete Diesel System Treatment

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

2-éthylhexanol (104-76-7)		
Belgique	Limit value [ppm]	1 ppm
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021
France	Nom local	2-Ethylhexan-1-ol
France	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	5,4 mg/m <sup>3</sup>
France	VME [ppm]	1 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: Arrête du 27 septembre 2019)
Allemagne	Notes	
Pays-Bas	Nom local	2-Ethylhexaan-1-ol
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	5,4 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	Référence réglementaire	Arbeidsomstandighedenregeling 2022

Indications complémentaires : Les listes qui étaient valides au moment de la compilation servent de base.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

#### Équipement de protection individuelle:

Conc. élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre AX. Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:					
Gants de protection					
Type	matériel	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4		EN ISO 374
Protection oculaire:					
Lunettes de sécurité					
Protection de la peau et du corps:					
Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation					
Protection des voies respiratoires:					
[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.					

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Ambré.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Solvant
pH	: Non déterminé
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion	: Aucune donnée disponible.
Point de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	: > 61 °C

# MPM Complete Diesel System Treatment

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Température d'auto-inflammation	: Peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement
Température de décomposition	: > 200
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de vapeur	: 1 hPa
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non déterminé
Densité relative	: Non déterminé
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Non déterminé
Densité	: 810 kg/m <sup>3</sup> @ 20°C
Solubilité	: Produit insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: < 7 mm <sup>2</sup> /s (40°C)
Viscosité, dynamique	: Non déterminé
Propriétés explosives	: Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs. Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Pas de propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: 0,6 – 7 vol %

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 1,69 % (EU, 1999/13/EC); (USA, EPA Method 24/24A)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. Ne pas inhaler vapeur/aérosol.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

#### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques.

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 4951 mg/m <sup>3</sup> @ 4h

#### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

DL50 orale rat	> 960 ml/kg
DL50 cutanée lapin	4820 µg/kg

#### 2-éthylhexanol (104-76-7)

DL50 orale rat	2049 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1970 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	2,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH: Non déterminé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH: Non déterminé

# MPM Complete Diesel System Treatment

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

### 2-éthylhexanol (104-76-7)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	750 mg/kg de poids corporel
---	-----------------------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel EPA OPP 82-2 (21/28 D)
-------------------------------------	--

### 2-éthylhexanol (104-76-7)

NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	120 ppm OECD Guideline 413
--	----------------------------

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### MPM Complete Diesel System Treatment

Viscosité, cinématique	< 7 mm <sup>2</sup> /s (40°C)
------------------------	-------------------------------

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromatiques.

CL50 poisson 1	> 100 mg/l @96h Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l @48h Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l @72h Pseudokirchneriella subcapitata

### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

CL50 poisson 1	2 mg/l @96h fish
CE50 Daphnie 1	> 12,6 mg/l @48h Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 12,6 mg/l @72h Algae
CE50 72h - Algues [1]	3,22 mg/l pseudokirchneriella subcapitata
CE50 72h - Algues [2]	1,57 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

### 2-éthylhexanol (104-76-7)

CL50 poisson 1	17,1 mg/l @96h Leuciscus idus
CL50 poissons 2	17,1 mg/l leuciscus idus melanotus
CE50 Daphnie 1	39 mg/l @48h Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	11,5 mg/l @72h Algae Scenedesmus subspicatus
CE50 72h - Algues [1]	28,2 mg/l pimephales promelas
CE50 72h - Algues [2]	16,6 mg/l Desmodesmus subspicatus

# MPM Complete Diesel System Treatment

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 2-éthylhexanol (104-76-7)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 95 % @5d

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### MPM Complete Diesel System Treatment

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

#### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1332
Log Pow	4,5 – 5,26

#### 2-éthylhexanol (104-76-7)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	25,33
Log Kow	2,9

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### MPM Complete Diesel System Treatment

Sol	Aucune donnée disponible.
-----	---------------------------

#### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

Log Koc	3,8
---------	-----

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Le produit contient des substances écotoxiques qui peuvent avoir des effets secondaires nocifs pour les organismes aquatiques. Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des effets secondaires indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.
Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage	: Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Déchets	: Élimination de contenu/contenant conformément aux consignes de tri du collecteur agréé et aux dispositions locales et régionales.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 07 02 15 - déchets provenant d'additifs autres que ceux visés à la rubrique 07 02 14
Code HP	: HP14 - "Écotoxique": déchet qui présente ou peut présenter des risques immédiats ou différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
<b>14.1. Numéro ONU</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Non réglementé	Non réglementé

# MPM Complete Diesel System Treatment

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 1,69 % (EU, 1999/13/EC); (USA, EPA Method 24/24A)

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Commentaire vPvB	Ajouté	
	Commentaire PBT	Ajouté	
	Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) - remarque	Ajouté	
1.1	Nom commercial du produit	Ajouté	
1.2	Spec. d'usage industriel/professionnel	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
2.2	Phrases EUH	Ajouté	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
9.1	Seuil olfactif [ppm]	Modifié	



# MPM Complete Diesel System Treatment

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté	
12.4	Sol	Ajouté	
12.6	Autres effets néfastes	Ajouté	
13.1	Code HP	Ajouté	
13.1	Code catalogue européen des déchets (CED)	Ajouté	

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.